

Programme Prime-Vert et soutien aux systèmes agroforestiers

**Mesure 4300 : Aménagements agroenvironnementaux durables
intégrant des arbres et des arbustes ou étant favorables à la
biodiversité**

16 novembre 2018

Plan de présentation

- ✓ **Historique / Intégration d'outils issus de l'agroforesterie dans Prime-Vert**
- ✓ **Nouveau programme Prime-Vert / 2018-2023**
 - Volet 1 – Interventions par une entreprise agricole
- ✓ **Nouvelle mesure d'aide financière / Mesure 4300, Prime-Vert**
 - Objectifs
 - Projets admissibles
 - Haie brise-vent
 - Bande riveraine
 - Nouveautés 2018-2023
 - Outils disponibles
- ✓ **Conclusions / Outils agroenvironnementaux issus de l'agroforesterie**
- ✓ **Exemples de projets / Saguenay Lac-Saint-Jean**



Historique / Intégration d'outils issus de l'agroforesterie dans Prime-Vert

Année	Nom du programme	Types de projets soutenus \$
2002 <i>*REA</i>	Prime-Vert	Nouveau volet réduction de la pollution diffuse • Conformité réglementaires des entreprises agricoles • Haies brise-vent et brise-odeur
2004 à 2013	Prime-Vert • 2004-2007 • 2008 • 2009-2013	• Bandes riveraines étroites - o conformité réglementaire / Érosion zone riveraine • Haies brise-vent - o Conservation et Santé des sols (érosion éolienne), Brise-odeur, Réduction de la dérive des pesticides, Protection des bâtiments (énergie)
2013 à 2018	Prime-Vert • 2013-2018	• Bandes riveraines élargies au-delà de la réglementation • Haies brise: Ajout de type de haies brise-vent et Adaptation du modèle pour répondre à plus d'enjeux AE) - o Ex. : Adaptation changements climatiques, Qualité air autour des bâtiments, Protections contre les dérives de pesticides, etc. • Aménagements favorisant la conservation de la biodiversité - o Haies et îlots boisés, Corridor fauniques, Habitats pour les auxiliaires, etc. • Appel de projet en agroforesterie: Développement et Transfère des connaissances

Nouveau programme Prime-Vert / 2018-2023

✓ Objectif général :

- Accroître l'adoption de pratiques AE par les entreprises agricoles afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'environnement

✓ Axes d'interventions :

- Préservation et amélioration de la qualité de l'eau
- Santé et conservation des sols
- Réduction de l'utilisation des pesticides et des risques
- pour la santé et l'environnement
- Conservation de la biodiversité
- Adaptation et lutte contre les CC



Le nouveau programme Prime-Vert / 2018-2023

- ✓ Se structure en trois volets principaux

Volet 1 :

Intervention en AE par
une entreprise
agricole

Objectif :

Accroître l'adoption
des pratiques AE par
la réalisation d'actions
individuelles en
entreprise

Volet 2 :

Approche régionale
ou interrégionale en
AE

Objectif :

Accroître l'adoption
de pratiques AE par la
réalisation d'actions à
portée collective,
régionale ou
interrégionale

Volet 3 :

Appui au dév. et au
transfert de
connaissances en AE

Objectif :

Accroître l'adoption
de pratiques AE par la
réalisation d'actions
de dév. et de transfert
de connaissances en
AE

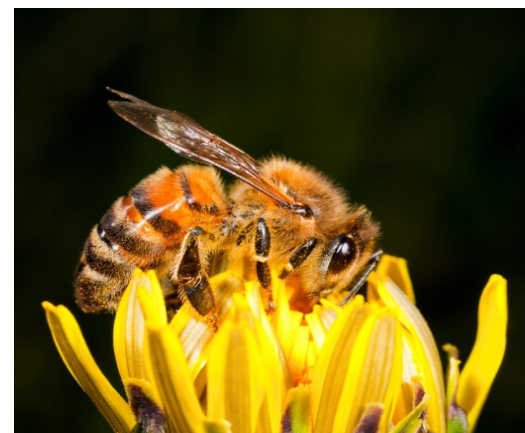
Prime-Vert 2018-2023 / Volet 1 – Interventions par une entreprise agricole

- ✓ Clientèle : Entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ (NIM)
 - ✓ Projets admissibles doivent :
 - être réalisés sur le territoire québécois;
 - être justifiés dans un plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) à jour en fonction de la situation AE de l'entreprise agricole
 - ✓ Aide financière
 - Couvre jusqu'à 70 % des dépenses admissibles
 - main-d'œuvre, honoraires, matériaux, etc.
 - Bonification à 90 % si :
 - L'intervention est liée à un projet d'approche de mobilisation collective reconnu par le MAPAQ
 - Un des propriétaires de l'entreprise agricole est de la relève agricole
 - L'entreprise détient une précertification ou une certification biologique ou un cahier des charges en matière de production durable reconnu par le MAPAQ;
- L'entreprise est située dans un territoire ciblé

Nouvelle mesure d'aide financière



Mesure 4300 : Aménagements agroenvironnementaux durables intégrant des arbres et des arbustes ou étant favorables à la biodiversité



Objectifs / Mesure 4300, Prime-Vert

- ✓ Favoriser la préservation et la mise en valeur de la biodiversité (auxiliaires de culture, faune);
- ✓ Améliorer la qualité de l'eau et de l'air en réduisant l'érosion des rives et l'apport de pollution diffuse d'origine agricole (sédiments, produits phytosanitaires, autres);
- ✓ Adhérer à des principes d'agriculture durable afin de permettre l'adaptation et la lutte aux changements climatiques;

Clientèle admissible : entreprise agricole enregistrée au Ministère



© Pelletier et Simard – MAPAQ 2017

Projets admissibles/ Mesure 4300, Prime-Vert

Maximum de **40 000\$** pour la durée du programme.

Une entreprise peut faire plus d'une demande pour la durée du programme.

Couvrir jusqu'à **70%** des dépenses admissibles (bonification de **20%** dans certains cas).

	Types de projets admissibles	Aide financière maximale
1.	Haie brise-vent	20 000\$
2.	Aménagements favorisant la biodiversité (Bande riveraine, zone tampon, haie, bande ou îlot fleuri, arborescent et arbustif)	20 000\$
3.	Mise en valeur des coulées agricoles pour la conservation de la biodiversité	10 000\$
4.	Taille des haies	10 000\$ (selon un montant maximal de 4000\$/année)
	Regarni de trouées et remplacement d'arbres malades ou moribonds dans une haie	Max 1000\$ pour l'achat des arbres de remplacement Max 1200\$ pour l'abattage et le broyage des résidus ligneux infectés par l'agrile
	Ajout d'une rangée de végétaux à une haie	Compris dans le montant maximal de 20 000\$ des projets de haies brise-vent
5.	Structures artificielles pour la faune et les auxiliaires de culture admissibles lorsque jumelées avec un autre projet de la Mesure 4300 (à l'exception des projets de taille).	

Haie brise-vent/ Mesure 4300, Prime-Vert

- ✓ Réduire les dérives de pesticides à l'extérieur des champs traités;
- ✓ Protéger les bâtiments pour réduire la consommation d'énergie relative à leur chauffage ou à leur climatisation (ventilation);
- ✓ Réduire les pertes de sol causées par l'érosion éolienne



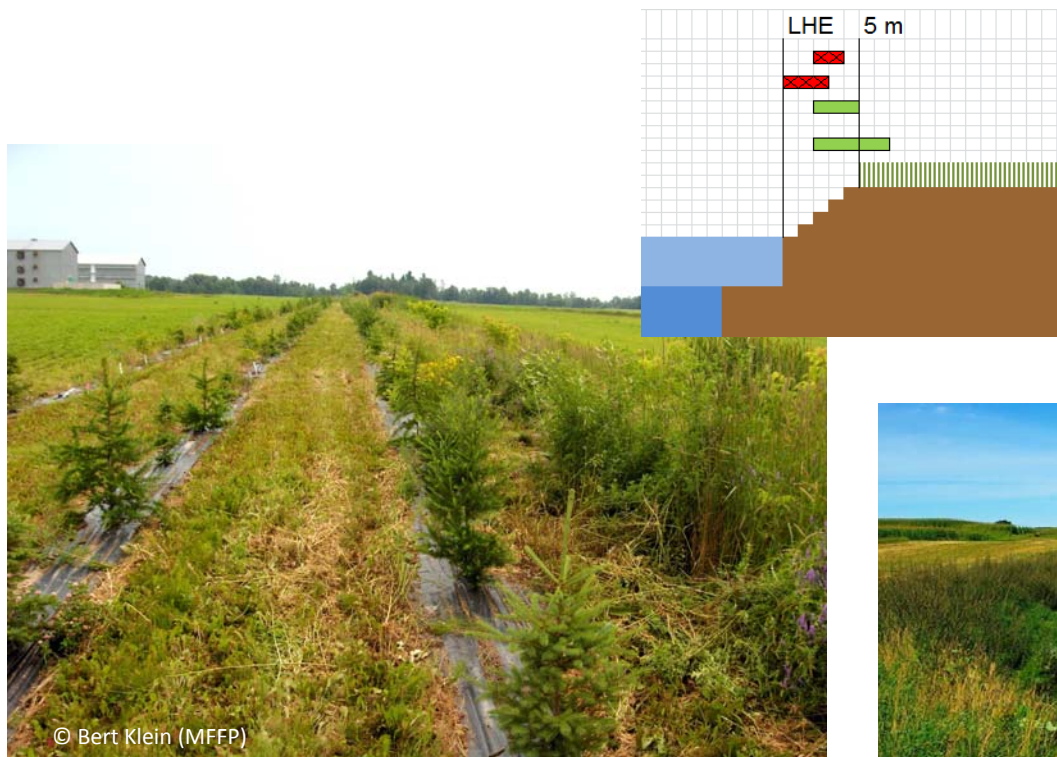
Conditions d'admissibilité spécifiques

Dérives des pesticides: arbustes dont la hauteur théorique est supérieure à 6 m à maturité.

Protection des bâtiments: la haie devrait être plantée à un minimum de 30 m et à un maximum de 60 m des bâtiments pour éviter des problèmes de ventilation ou d'accumulation de neige.

Bande riveraine / Mesure 4300, Prime-Vert

Aménagement longeant un cours d'eau et de préférence multistratifié (herbacée, arbuste, arbre) qui favorise la cohabitation agriculture-faune et les auxiliaires de culture. L'utilisation d'une diversité de végétaux est fortement encouragée.



Tout aménagement réalisé en bordure d'un cours d'eau doit être positionné de façon à ce que sa limite inférieure débute à **2 m** ou plus de la LHE et que sa limite supérieure se situe à **5 m** ou plus de la LHE.



Nouveautés 2018-2023 / Mesure 4300, Prime-Vert

Ajustement de la mesure à tous les années : en collaboration avec les conseillers régionaux.

Nouveautés du programme 2018-2023

1. Mise en valeur des coulées agricoles pour la conservation de la biodiversité
2. Soutien à la remise en fonction des haies subventionnées par le Ministère
 - a- Taille des haies
 - b- regarni de trouées (remplacement des arbres morts, malades ou moribonds)
 - c- ajout d'une rangée d'arbres



Nouveautés 2018-2023 / Mesure 4300, Prime-Vert

1. Mise en valeur des coulées agricoles pour la conservation de la biodiversité

- ✓ Ajout d'une **diversité d'arbres et d'arbustes** dans des zones présentant de fortes contraintes pour l'agriculture;
- ✓ Superficie aménagée maximale : **4 hectares**;
- ✓ Arbustes doivent occuper **30 %** de la superficie aménagée – dans certaines conditions, les arbustes naturellement présents peuvent être pris en compte dans le pourcentage exigé.



Nouveautés 2018-2023 / Mesure 4300, Prime-Vert

2. Soutien à la remise en fonction des haies subventionnées par le Ministère

a- Taille des haies

Types de taille admissible	Âge de la haie
Taille de formation	2-5 ans
Taille de formation et d'élagage	5-15 ans

- ✓ Les dépenses admissible varient en fonction de l'âge de la haie et de sa composition en résineux;
- ✓ Conditions relatives à la réalisation des travaux:
 - intensité de la taille
 - outils et équipements appropriés
 - périodes de l'année
 - réalisation des travaux par une personne qui possède les connaissances adéquates ou la qualification nécessaire (formation sur la taille des haies brise-vent)

Nouveautés 2018-2023 / Mesure 4300, Prime-Vert

2. Soutien à la remise en fonction des haies subventionnées par le Ministère

a- Taille des haies



Plantation trop dense ou absence de taille.
Création de zone de turbulences
indésirables



Nouveautés 2018-2023 / Mesure 4300, Prime-Vert

2. Soutien à la remise en fonction des haies subventionnées par le Ministère

b- regarni de trouées (remplacement des arbres morts, malades ou moribonds)

c- ajout d'une rangée d'arbres

- ✓ Fonctions altérées par le vieillissement des espèces;
- ✓ Conception désuète;
- ✓ Potentiel de survie faible à moyen terme en raison du risque élevé d'être affecté par ravageur ou maladie (ex: agrile du frêne).

Critère d'admissibilité spécifique de la haie à regarnir	Seuil
Taux de mortalité minimum	10 % Ou atteindre le montant d'aide financière minimum de 500\$
Taux de mortalité maximum	50 % Pas de regarni si trop de mortalité

Travaux:

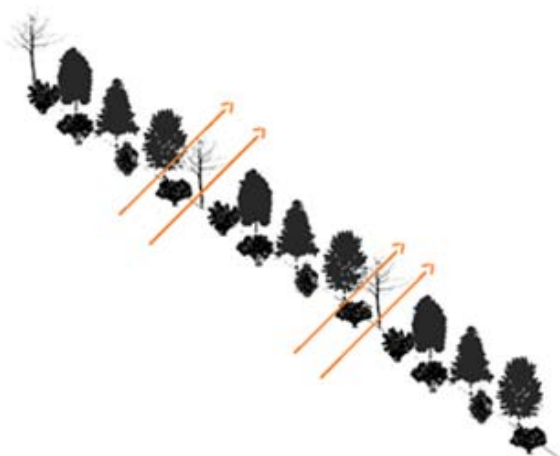
- ✓ Le remplacement doit viser que les espèces à conserver à maturité;
- ✓ Éviter de replanter les espèces qui sont mortes ou qui se sont mal implantées sur le site.

Nouveautés 2018-2023 / Mesure 4300, Prime-Vert

2. Soutien à la remise en fonction des haies subventionnées par le Ministère

b- regarni de trouées (remplacement des arbres morts, malades ou moribonds)

c- ajout d'une rangée d'arbres



© Pelletier et Simard – MAPAQ 2017



© Pelletier et Simard – MAPAQ 2017

Trouées provoquées par la mortalité et le non remplacement des végétaux morts:

Protection non-uniforme du champ, des bâtiments ou des zones sensibles contre les dérives de pesticides

Nouveautés 2018-2023 / Mesure 4300, Prime-Vert

2. Soutien à la remise en fonction des haies subventionnées par le Ministère

b- regarni de trouées (remplacement des arbres morts, malades ou moribonds)

c- ajout d'une rangée d'arbres



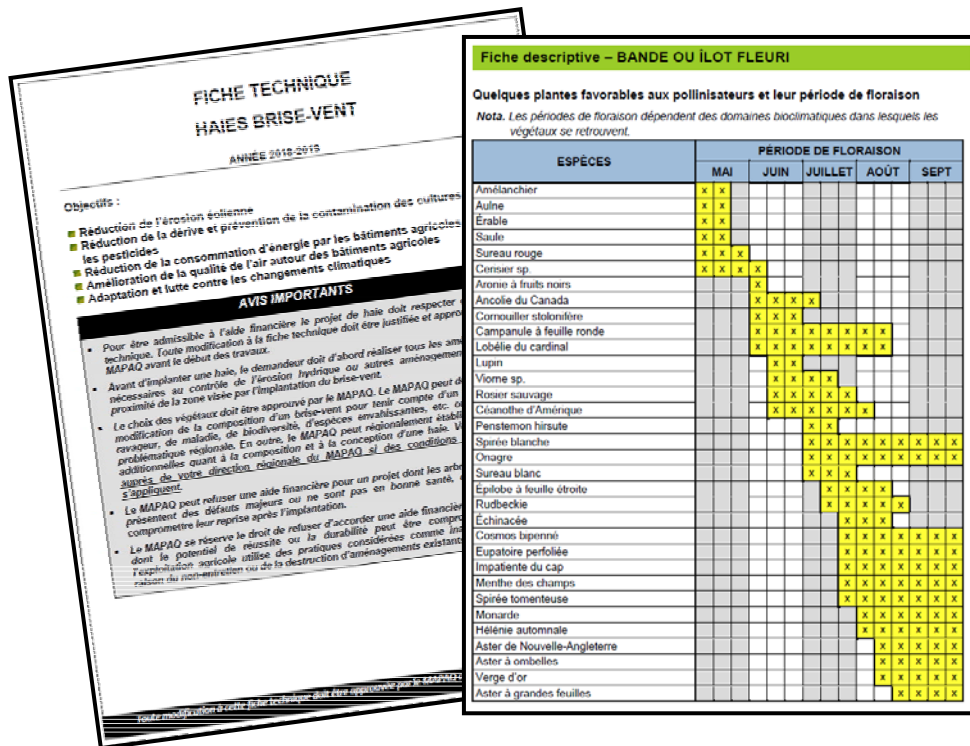
Base dégarnie ou plantation trop espacée:

Brise-vent peu efficace. Le sol, les cultures ou les bâtiments ne sont pas protégés

Dérive de pesticides non bloquées

Outils disponibles / Mesure 4300, Prime-Vert

- ✓ **Fiche technique** : haies brise-vent
- ✓ **Fiches descriptives**: bandes fleuries, haies et îlots boisés, bande riveraine, zone tampon
- ✓ **À venir**: guide du demandeur



Fiche descriptive – HAIES ET ÎLOTS BOISÉS

DESCRIPTION

Selon la fonction recherchée dans l'agrosystème, les haies peuvent être composées d'une diversité de genre botanique et peuvent avoir plus d'une rangée de large. L'utilisation de végétaux favorables à la faune est fortement encouragée. La figure 1 illustre une haie diversifiée et multi-stratifiée pouvant favoriser davantage la faune et les organismes bénéfiques en maximisant *« l'effet bordure »* détaillé à la page 3.

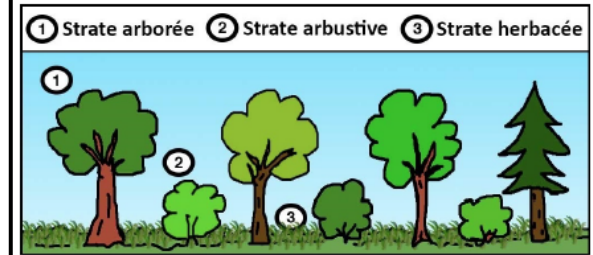


Figure 1. Illustration d'une haie multistratifiée à une seule rangée

Il est possible d'ajouter une diversité de végétaux à une haie déjà implantée, pourvu que le but ne soit pas d'assurer l'entretien de la haie (incluant le remplacement de végétaux morts et la plantation de végétaux en vue d'assurer la succession des végétaux en fin de vie utile). En effet, l'entretien de systèmes agroforestiers n'est pas admissible au programme Prime-Vert.



Figure 2. Îlots de transition et principe des « pas japonais »

ASPECTS TECHNIQUES

DIMENSIONS

Les dimensions des îlots permettant d'assurer le déplacement de la faune diffèrent selon les espèces. Des arbres isolés peuvent suffire pour faciliter les déplacements de certaines espèces, alors que d'autres peuvent nécessiter des structures plus élaborées comme des bosquets ou de petits boisés.

COMPOSITION ET DISPOSITION

Les aménagements doivent comporter au moins quatre genres botaniques, adaptés au milieu, de façon à assurer idéalement la présence d'une strate herbacée, arbustive et arborescente.

Bien que l'on puisse utiliser certaines espèces naturalisées, il faut privilégier les espèces adaptées aux conditions du milieu et qui ont des fonctions écologiques d'intérêt pour l'écosystème (ex. nourriture ou abris pour les oiseaux insectivores ou pour les auxiliaires des cultures).

Conclusions / Outils agroenvironnementaux issus de l'agroforesterie



- ✓ Part de plus en plus importante accordée aux outils issus de l'agroforesterie dans l'amélioration des pratiques agroenvironnementales des exploitations agricoles
- ✓ Outils multifonctionnels pouvant répondre à différents enjeux AE de façon simultanée
- ✓ Des hésitations demeurent :
 - Sensibilité du vivant aux maladies, ravageurs, événements climatiques, herbicides, etc.
 - Investissement récurrent en temps et \$ (entretien)
 - bénéfices et résultats à long terme





Exemples de projets / Saguenay Lac-Saint-Jean



Appel de projets en agroforesterie / Adaptation aux CC

Titre	Porteur	Début	Durée	Aide financière
Impacts de systèmes agroforestiers comme moyen de protection d'une culture de blé dans un contexte de changement climatique	Agrinova	Avril 2018	3 ans	46 641 \$
Le saule à croissance rapide, une option viable pour l'agroforesterie et l'Adaptation au changement climatique pour les cultures fourragères?	CREDD l'Outaouais	Avril 2018	3 ans	69 430 \$
Impact des systèmes agroforestiers sur la stabilité du rendement du maïs et du soya face à une réduction des précipitations	Université du Québec en Outaouais	Juin 2017	3 ans	68 125 \$

*Un résumé des projets disponible sur le site internet du Ministère
www.mapaq.gouv.qc.ca*

MERCI!